

« Non à la disparition des cures thermales et des territoires thermaux »

Parlementaires, élus locaux, patients curistes, professionnels de santé et médecins, chefs d'entreprises des territoires thermaux, hébergeurs, salariés du thermalisme, ils sont **plus de 116 000 signataires de la tribune** écrite et lancée par Jean-Marc BOYER, Sénateur du Puy-de-Dôme et Fondateur de la Journée parlementaire du thermalisme et Denis FÉGNÉ, Député des Hautes-Pyrénées et Président du groupe d'études thermalisme à l'Assemblée nationale en lien avec Thierry DUBOIS, Président du Conseil national des Etablissements Thermaux (CNETH) et Julien DUBOIS, Président de l'Association nationale des maires des communes thermales (ANMCT), pour dire « Non à la disparition des cures thermales et des territoires thermaux ». depuis plus de 20 ans et bénéficie d'un encadrement strict de l'Assurance Maladie. Dans 90 % des cas, les cures présentent un service médical rendu démontré : elles réduisent la douleur, améliorent la qualité de vie et limitent le recours aux médicaments et aux hospitalisations.



Nous, parlementaires, élus locaux, professionnels de santé, patients, exploitants thermaux, nous nous opposons fermement au décret envisagé par le Gouvernement visant à réduire drastiquement le remboursement des cures thermales de 100 % à 65 % pour les patients atteints d'affections de longue durée (ALD) et de 65 % à 15 % pour tous les autres patients.

Cette mesure, pour une économie estimée à 200 millions d'euros, remettrait en cause l'existence même de la médecine thermale et mettrait à mal nos communes thermales. Nous dénonçons la brutalité et le non-sens d'une telle orientation.

Le 8 novembre, l'Assemblée nationale a envoyé un message clair en rejetant massivement un amendement prévoyant la remise en cause des cures thermales : 167 voix contre, 24 pour. Ce vote large et transpartisan a réaffirmé le soutien de la représentation nationale à cette médecine éprouvée.

Les 22 et 25 novembre, le Sénat a confirmé ce message clair après de longs échanges de défense de la filière et des territoires thermaux et en introduisant à une très large majorité, le thermalisme dans le texte budgétaire de la sécurité sociale avec la reconnaissance de ses effets sanitaires.

Dans un contexte où le Premier ministre affirme vouloir redonner toute sa place au Parlement, nous espérons que le Gouvernement respecte la voix du Parlement tout entier et la voix des territoires.

Le thermalisme est une médecine évaluée, encadrée et en constante évolution. Chaque année, près de 500 000 patients atteints de maladies chroniques y trouvent un traitement durable. Loin d'être une médecine de confort, elle repose sur plus de 60 études cliniques menées depuis plus de 20 ans et bénéficie d'un encadrement strict de l'Assurance Maladie. Dans 90 % des cas, les cures présentent un service médical rendu démontré : elles réduisent la douleur, améliorent la qualité de vie et limitent le recours aux médicaments et aux hospitalisations.

Les cures thermales ne doivent pas devenir la variable d'ajustement budgétaire court-termiste du Gouvernement. Et la France ne fait pas figure d'exception : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Pologne ou encore la République tchèque remboursent également les cures thermales, souvent à des taux supérieurs à ceux de la France.

Un coût dérisoire pour un bénéfice immense. Les cures thermales représentent seulement 0,1 % du budget de l'Assurance Maladie pour 8,3 millions de journées de soins. L'économie espérée de 200 millions serait marginale et rapidement annulée par les coûts de soins de substitution (médicaments, hospitalisations, consultations...). De plus , l'État se priverait de recettes fiscales importantes générées par la filière, notamment en matière de TVA et de cotisations sociales.

Un pilier pour nos territoires. Les établissements thermaux sont indispensables à la vitalité de nombreux territoires. Leur présence favorise une offre de soins supérieure à la moyenne (médecins, pharmacies, maisons de santé) et génère 4,8 milliards d'euros de retombées économiques

annuelles ainsi que 25 000 emplois directs et indirects non délocalisables. Près de 70 % des stations thermales sont situées dans des communes de moins de 5 000 habitants : les fragiliser reviendrait à aggraver la désertification médicale et économique de nos campagnes.

Pour toutes ces raisons, nous disons non au déremboursement des cures thermales. Parce que la médecine thermale est utile et efficace, parce qu'elle soigne, parce qu'elle fait vivre nos territoires, nous demandons solennellement au Gouvernement de la préserver et de renoncer à ce décret.

Parmi les 150 parlementaires signataires de la tribune, ce sont 85 sénateurs :

Jean-Marc Boyer, Mathieu Darnaud, Claude Malhuret, Jean-Baptiste Lemoyne, Cécile Cukierman, Maryse Carrère, Corine Imbert, Jean Sol, Marie-Jeanne Bellamy, Nathalie Delattre, Frédérique Puissat, Jean-François Husson, Sylviane Noël, Elsa Schalk, Nathalie Goulet, Brigitte Micouleau, Laurence Muller-Bronn, Patrick Chaize, Gilbert Favreau, Guislain Cambier, Louis-Jean de Nicolay, Stéphane Sautarel, Pierre Médevielle, Jocelyne Antoine, Catherine Belrhiti, Pauline Martin, Damien Michallet, Sylvie Valente Le Hir, Pierre Cuypers, Sylvie Vermeillet, Daniel Laurent, Nadia Sollogoub, Alain Duffourg, Eric Kerrouche, Jean-Yves Roux, Max Brisson, Martine Berthet, Jacques Gosperrin, Jean Hingray, Pascal Savoldelli, Olivier Bitz, Eric Gold, Alain Houpet, Jean-Jacques Michau, Jean-Pierre Grand, Clément Pernot, Bruno Sido, Bruno Belin, Marie Mercier, Fabien Genet, Patrice Joly, Catherine Di Folco, Marc Séné, Pierre-Antoine Lévi, Claude Kern,

Laurent Duplomb, Jean-Jacques Michau, Jean-Claude Anglars, Hussein Bourgi, Olivier Rietmann, Cédric Vial, Anne Ventalon, Marion Canalès, Henri Leroy, Rémy Pointereau, Laurent Burgoa, Alexandra Borchio Fontimp, Jean-Marc Pastor, Cyril Pellevat, Denise Saint-Pé, Lauriane Josende, Guylène Pantel, Viviane Artigalas, Else Joseph, Michel Masset, Anne Chain-Larcher, Béatrice Gosselin, Anne-Marie Nédélec, Monique Lubin, Christine Bonfanti-Dossat, Alain Marc, Bruno Rojouan, Emmilienne Poumirol, Véronique Guillotin.

Et ce sont 65 députés signataires de la tribune : Denis Fégné, Boris Vallaud, Laurent Wauquiez, Nicolas Ray, Lionel Causse, Justine Gruet, Xavier Roseren, Fabrice Barusseau, Jean-Pierre Taite, Nicolas Tryzna, Vincent Descoeur, Fabrice Brun, Emilie Bonnivard, Belkhir Belhaddad, Joël Aviragnet, Jean-Yves Bony, Yannick Favennec, Iñaki Echaniz, Hervé Saulignac, Jacques Oberti, Pierre Pribetich, Benoît Biteau, Peio Dufau, Martine Froger, Jean-Luc Bourgeaux, Christine Pirès Beaune, Stéphane Hablot, Christophe Plassard, Christelle Minard, Jérôme Nury, Vincent Rolland, David Habib, Paul Molac, Stephane Lenormand, Sylvain Carrière, Romain Eskenazi, Laurent Alexandre, Thibault Bazin, Jean-Pierre Vigier, Pierre Cordier, Sébastien Humbert, David Taupiac, Stéphanie Galzy, Christophe Proença, Nicolas Bonnet, Maud Petit, Valérie Bazin-Malgras, Estelle Youssouffa, Gabrielle Cathala, Delphine Lingemann, Josiane Corneloup, Marietta Karamanli, Claudia Rouaux, Danielle Brulebois, Colette Capdevielle, Fatiha Keloua Hachi, Fanny Dombre-Coste, Marie Récalde, Valérie Rossi, Sylvie Ferrer, Sophie Pantel, Chantal Jourdan, Marie Pochon, Sylvie Bonnet, Olivier Henno.

Et plus de 116 000 élus locaux, patients curistes, professionnels de santé et médecins, chefs d'entreprises des territoires thermaux, hébergeurs, salariés du thermalisme et habitants des territoires thermaux.